Pêches et Océans Canada Fisheries and Oceans Canada

VOL 23 ÉDITION MENSUELLE N° 06
26 JUIN 1998

ÉDITION DE L'EST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

1100 à 1164

SOMMAIRE

		Page
Partie I	Renseignements généraux et surla sécurité	1 à 6
Partie II	Corrections aux cartes	7 à 24
Partie III	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	Néant
Partie IV	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	25 à 43
Partie V	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	45 à 53

Direction générale des Services à la navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet: http://www.notmar.com

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.*

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - *Les Avis aux navigateurs,* publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs.* Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiv* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.* Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs.*

NOTA: This publication is also available in English.

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1

Nom de la station	Numéros d'identité des stations de référence	Identité de la station DGPS	Pos. géogr. Latitude Longitude	Fréquence [khz]	Bits/sec.
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 32 W	315	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 18 W	296	200
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 48 N 71 09 W	309	200
Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 47 W	319	200
Fox Island N.-É.	336,337	934	45 19 N 61 04 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 39 N 53 04 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 34 N 59 09 W	290	200

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

Actuellement, 10 stations DGPS Phase 1 assurent un service opérationnel initial (SOI) qui a été déclaré par un Avis aux navigateurs publié en septembre 1996. Huit autres stations seront installées en 1997. Le service entièrement opérationnel (SEO) sera déclaré dès que la période de validation sera terminée avec succès.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer non plus à l'avenir.

Rapport de divergence pour le DGPS

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. L'annonce a été faite en août 1996 à l'effet que 10 stations DGPS assuraient un service opérationnel initial (SOI). Huit autres stations DGPS seront mises en oeuvre à l'automne 1997.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en décembre 1997. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncées et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante :

Directeur des Aides maritimes
200 rue Kent, 5ième étage
No de poste 5130
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

DGPS station anamoly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'usager

Vessel name / Nom du navire:_____Destination:_____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie :_____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie :_____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie:_____Duration / Durée:____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur:_____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.:_____kHz SS:_____dB SNR:_____dB
DOP Geometry / Géométrie DOP :_____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui_____
_No / Non_____
Comments / Commentaires: _____
_____
_____
_____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom:_____
Phone / Téléphone :_____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction:_____Speed / Vitessse:_____KTS
Temp. °C: _____VIS:_____N.M.
Sea State / État de la mer :_____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage:_____
Time of the storm / Heure de l'orage:_____UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabriquant:_____Model:_____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabriquant :_____Model:_____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui :_____No / Non :_____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui:_____No / Non :_____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabriquant:_____Model:_____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui:_____No / Non:____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui:_____No / Non:_____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation :_____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-2428 attention AWAD.

2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes
200 rue Kent, 5ième étage
No de poste 5130
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Canada

Legend / Légende

Position : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

KTS : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

N.M. : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

Freq. kHz : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

SS : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

SNR : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

DOP (dilution of precision) : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

SVCEI / ECDIS : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.

- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.

- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétroréfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en 1998.

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et amateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
Garde côtière canadienne
C.P. 5667, St. John's, T.-N.
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation
C.P. 1000, Dartmouth, N.-É.
B2Y 3Z8
Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS , DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies complèteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	**1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service**	**1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service**	**1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS**
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	**79 bouées enlevées et 56 bouées converties**	**19 bouées à convertir (non lumineuses)**	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 **et un site ne sera plus abandonné**	**3**	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	**6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)**	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	**5 (dont deux signaux de brume)**	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région du Centre et de l'Arctique le 1er avril 1997.

MESURES
1) Modification des emplacements DGPS à Cardinal et Wiarton en Service d'exploitation initial, de concert avec la Garde côtière américaine, pour assurer la couverture complète des Grands lacs/Voie Maritime du St-Laurent d'ici décembre 1997.
2) Enlèvement ou désinvestissement de 700 aides à la navigation, fixes et flottantes, dans le réseau de la rivière Athabasca.
3) Enlèvement d'environ 20 aides flottantes dans l'Arctique Ouest du détroit Simpson, Cambridge Bay, Gjoa Haven et Spence Bay.
4) Privatisation de 30 bouées dans la rivière Napanee et d'environ 120 aides à la navigation, fixes et flottantes, dans le Nord de l'Ontario en raison des eaux non cartographiées ou insuffisamment cartographiées.
5) Enlèvement ou désinvestissement d'environ 30 feux de référence ou de feux de quai de concert avec les projets des Ports pour petites embarcations ou Ports et Havres Canada.
6) Conversion d'environ 20 bouées lumineuses en bouées non lumineuses dans les chenaux de plaisance.
7) Enlèvement de 50 aides flottantes à la navigation dans les chenaux commerciaux.
8) Désinvestissement d'une station de phare et de la propriété connexe.
9) Retrait du service ou transfert de 14 signaux de brume sur le lac Supérieur.
10) Enlèvement ou réduction de 31 grosses aides flottantes à la navigation dans les Grands lacs.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Programme des Aides maritimes
Région du Centre et de l'Arctique
201, rue Front North, Suite 703
Sarnia, Ontario, N7T 8B1
Téléphone(519)383-1816
Télécopieur(519)383-1995

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP**.....

VILLE ..... **CODE POSTAL** .....

PROVINCE.....**PAYS**.....

NOUVELLE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP**.....

VILLE.....**CODE POSTAL**.....

PROVINCE.....**PAYS**.....

N^O^ *d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette*.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

Index	No. d'avis	Page

NATIONALE

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation 1163 2-4
- Cartes marines 1162 1
- Renseignements concernant la conversion au NAD 83 ..... 1100 5,6

ARCTIQUE

BAIE D'HUDSON - ESKIMO POINT - Tours 1121 23,24
- WHALE COVE - Profondeurs 1127 23

JAMES BAY - LONG ISLAND - Annexe graphique 1129 20

TERRE-NEUVE

CÔTE DU LABRADOR - APPROCHES DE CARTWRIGHT - ABORDS DE HUNTINGDON ISLAND - Feu et bouée lumineuse 1131 7
- AU NORD DE KIKKERTAVAK ISLAND ET AU SUD DE SATOSOAK ISLAND - Résultats d'un levé. 1143 9,10
- CAPE ST. LEWIS - Feu 1145 7

MARITIMES

ÎLE DU CAP-BRETON - ST. ANNS BAY - GREAT BRAS D'OR - ST. ANDREWS CHANNEL - ST. PATRICKS CHANNEL - Aides ..... 1149(P) 7-9

NOUVEAU-BRUNSWICK - PORT D'HALIFAX - POINT PLEASANT À BEDFORD BASIN - Bouée à être enlevée. ..... 1105(P) 4

NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ABORDS DE CAPE SABLE ISLAND - Modification à la carte. 1154 11
- Zones de pratique de tir et d'exercices 1153 10,11

GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT

BAIE DES CHALEURS - BATHURST HARBOUR - MIDDLE RIVER - Feux ..... 1144(P) 11

CÔTE DU LABRADOR - DÉTROIT DE BELLE ISLE - RED BAY - THE HARBOUR - Bouée 1141 7

DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND - HAVRE DE RICHIBUCTO - Feux à être supprimés ..... 1161(P) 5

FLEUVE SAINT-LAURENT - DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT À LES BECQUETS - Bouées 1112 13
- ÎLE AUX COUDRES - Annexe graphique 1102 12
- ÎLE BOUCHARD - Profondeurs moindres ..... 1137(P) 16
- LAC SAINT-PIERRE - SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA - Profondeurs moindres 1104 13,14
  - SOREL - Profondeurs moindres 1136 15
    - Profondeurs moindres ..... 1140(P) 14,15
- PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE - CAP-CHAT - Brise-lames ..... 1150(P) 11,12
  - Profondeurs moindres 1138 12
- POINTE DE LA MARTINIÈRE - Bouée lumineuse 1130 12,13
- PORT DE QUÉBEC - Bouée lumineuse enlevée temporairement ..... 1122(T) 13
- VARENNES - Profondeurs moindres ..... 1151(P) 16
- VERCHÈRES - Profondeurs moindres 1103 16

GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT (SUITE)

GOLFE DU SAINT-LAURENT- BAIE ET RIVIÈRE MIRAMICHI - Feux d'alignement à être supprimés..... 1159(P) 5
- Feux d'alignement à être supprimés..... 1160(P) 5

QUÉBEC - RIVIÈRE RICHELIEU - SAINT-MATHIAS - Émissaire..... 1152 15,16

CENTRE

ÉTATS-UNIS - LAC ÉRIÉ - WARD CANAL - Feu..... 1110 23

FLEUVE SAINT-LAURENT- KINGSTON - PORT DE KINGSTON - Feu..... 1124 18

FLEUVE SAINT-LAURENT,RIVE SUD - Bouée..... 1134 18

LAC ÉRIÉ - PELEE PASSAGE - Bouée..... 1126 22
- SCUDDER WHARF - Feu..... 1118 22

LAC HURON- BAIE GEORGIENNE -COLPOY'S BAY - Chaland..... 1148(T) 21
- O'DONNELL POINT - Résultats d'un levé..... 1119 20,21
- PORT SEVERN - GLOUCESTER POOL - DEER ISLAND - Câbles sous-marins..... 1111 20
- WIARTON - Feu..... 1117 21
- GODERICH HARBOUR - Pipelines..... 1120 21,22
- MISSISSAGI STRAIT - Câble sous-marin..... 1146 23
- NORTH CHANNEL - Profondeur..... 1108 22

LAC ONTARIO- BAIE DE QUINTE - TRENTON - Résultats d'un levé..... 1125(P) 19
- BELLEVILLE HARBOUR - Bouée..... 1147 18
- ENTRÉE DE BURLINGTON CANAL - Bouée..... 1128 20
- PRESQU'ÎLE BAY - Bouées et feux d'alignement..... 1109(P) 4
- Feu..... 1133 19

LAC ST. CLAIR- THAMES RIVER - Caisson..... 1132 5

MANITOBA- LAC WINNIPEG - STURGEON BAY - Bouée..... 1135 24

QUÉBEC - BAIE DE VAUDREUIL - Modification à la carte..... 1156 17

QUÉBEC - ONTARIO- RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - HAWKESBURY ET MONTEBELLO - Bouées..... 1123 17

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT- LAC SAINT-LOUIS - Bouée..... 1155 17
- LAC ST. FRANÇOIS - Bouées..... 1164 18

AVIS 1157 NON PUBLIÉ

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page
1230	1138	12
	1150(P)	11,12
1233	1102	12
1312	1104	13,14
	1140(P)	14,15
1314	1112	13
1316	1122(T)	13
1317	1130	12,13
1338	1137(P)	16
	1140(P)	14,15
1339	1103	16
	1137(P)	16
	1151(P)	16
1350	1136	15
1351	1152	15,16
1410	1155	17
1413	1164	18
1437	1134	18
1439	1124	18
1510	1156	17
1511	1123	17
LC 2000	1162	1
2011	1147	18
2021	1125(P)	19
2029	1111	20
2067	1128	20
2069	1125(P)	19
	1133	19
LC 2077	1128	20
2086	1128	20
LC 2123	1110	23
	1118	22
	1126	22
2181	1118	22
LC 2201	1119	20,21
2212	1117	21
2259	1108	22
2261	1120	21,22
2267	1146	23
LC 2282	1148(T)	21
2291	1120	21,22
LC 4230	1153	10,11
	1154	11
4245	1154	11
4277	1149(P)	7-9
4278	1149(P)	7-9
4669	1141	7
4701	1145	7
4730	1143	9,10
LC 4731	1145	7
4920	1144(P)	11
4921	1162	1
5031	1145	7
5052	1143	9,10
5134	1131	7
5138	1131	7
5397	1127	23
5398	1121	23,24
5399	1121	23,24
5801	1129	20
6240	1135	24
6410	1162	1
6411	1162	1
6421	1162	1
6422	1162	1
6423	1162	1
6424	1162	1
6425	1162	1
6426	1162	1
6427	1162	1
6428	1162	1
7552	1162	1
LC 8047	1143	9,10
LC 8049	1145	7

***1162 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Cartes marines.**

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
1. Nouvelles éditions.					
	Ontario				
LC 2000	Lake Ontario/Lac Ontario	1:400 000	10 avril/98	3	$20.00
	Gulf of St. Lawrence/Golfe du Saint-Laurent				
4921	Plans - Baie des Chaleurs/Chaleur Bay - Côte Nord/North Shore	------	6 mars/98	1	20.00
	NOTA: 1) Cette carte incorpore et annule les Avis aux navigateurs 119(P)/97, 169(P)/97, 195(P)/97, 196(P)/97, 243(P)/97, 265(P)/97, 741(P)/98, 745(P)/98, 752(P)/98, 753(P)/98 et 760(P)/98. 2) Cette carte est touchée par les Avis 603(T)/95 et 434(T)/96.				
	Northwest Territories/Territoires du Nord-Ouest				
6410	Mackenzie River - Kilometre 330 to Kilometre 390 - Fort Simpson to Trail River	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6411	Mackenzie River - Kilometre 390 to Kilometre 460 - Trail River to Camsell Bend	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6421	Mackenzie River - Kilometre 1040 to Kilometre 1100 - Hardie Island to Fort Good Hope	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6422	Mackenzie River - Kilometre 1100 to Kilometre 1180 - Fort Good Hope to Askew Islands	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6423	Mackenzie River - Kilometre 1180 to Kilometre 1240 - Askew Islands to Bryan Island	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6424	Mackenzie River - Kilometre 1240 to Kilometre 1325 - Bryan Island to Travaillant River	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6425	Mackenzie River - Kilometre 1325 to Kilometre 1400 - Travaillant River to Adam Cabin Creek	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6426	Mackenzie River - Kilometre 1400 to Kilometre 1480 - Adam Cabin Creek to Point Separation	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6427	Mackenzie River - Kilometre 1480 to Kilometre 1540 - Point Separation to Aklavik Channel	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
6428	Mackenzie River - Kilometre 1530 to Kilometre 1590 - Aklavik Channel to Napoiak Channel including Aklavik Channel to Aklavik - Kilometre 1530 to Kilometre 1597	1:50 000	17 avril/98	2	12.00
7552	Bellot Strait and Approaches/et les Approches	1:50 000	27 mars/98	4	20.00

(AMA8035-10-35) (MPO-H98-048)

***1163 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Cartes électroniques de navigation.**

Nota: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:Nautical Data International Inc.
B.P. 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
1. Nouvelle carte.					
	New Brunswick/Nouveau-Brunswick				
76462	Rustico Bay	------	30 jan./98		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4467.				
2. Nouvelles éditions.					
	New Brunswick/Nouveau-Brunswick				
76133	Entrée à/Entrance to Mirimichi River	------	16 jan./98		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4911.				
76134	Neguac et les Approches/and Approaches	------	16 jan./98		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4911.				
	Newfoundland/Terre-Neuve				
76225	Mortier Bay	------	24 avril/98		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4587.				
76226	Marystown - Fishery Products International Wharves/Quais	------	24 avril/98		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4587.				

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
2. Nouvelles éditions (Suite).					
	Nova Scotia/Nouvelle-Écosse				
76020	Yarmouth Harbour and Approaches/et les Approches NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4245.	------	31 oct./97		Voir Nota (2)
76024	St. Mary's Bay NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
76025	Meteghan NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
76026	East Sandy Cove NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
76027	Grand Passage NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
76028	Petit Passage NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
76029	Weymouth NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
76309	Head of/Fond de St. Mary's Bay NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 4118.	------	24 oct./97		Voir Nota (2)
	St. Lawrence River/Fleuve Saint-Laurent				
79099	Chenal du Bic et les Approches/and Approaches	------	3 avril/98		Voir

Nota (2)

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX

2. Nouvelles éditions (Suite).

NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 1223.

(AMA8035-10-35) (MPO-H98-049)

***1105(P) NOUVEAU-BRUNSWICK - PORT D'HALIFAX - POINT PLEASANT À BEDFORD BASIN - Bouée à être enlevée.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Carte 4202

Bouée lumineuse rouge HQ12 (44°38'15".7 N 63°36'38".6 W) (L.F. 531.5)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Services à la navigation maritime, Garde côtière canadienne - Zone de Fundy, B.P. 7730, Station A, Saint-Jean, N.-B., E2L 4X6, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-5-7) (GCC-F98-074)

***1109(P) LAC ONTARIO - PRESQU'ÎLE BAY - Bouées et feux d'alignement.**

Suite à une révision récente des niveaux de services, la Garde côtière canadienne propose d'effectuer les changements suivants aux aides à la navigation - Lac Ontario, Presqu'Île Bay.

Carte 2021 (Feuille 1)

Enlever la bouée lumineuse P (L.F. 491.8) (43°59'57" N 77°39'48" W).
Déplacer la bouée à espar verte MP23 de 44°00'22" N 77°40'52" W à 44°00'22" N 77°40'57" W.
Enlever la bouée à espar verte MP11 (44°01'21" N 77°42'18".3 W).
Enlever la bouée à espar verte MP19 (44°00'42" N 77°41'54" W).
Enlever la bouée à espar verte MP15 (44°01'04" N 77°42'40" W).
Déplacer la bouée à espar verte MP9 de 44°01'27" N 77°42'05".7 W à 44°01'28".5 N 77°42'03" W.
Déplacer la bouée à espar rouge MP12 de 44°01'18" N 77°42'28".5 W à 44°01'19" N 77°42'18" W.
Déplacer la bouée à espar verte MP13 de 44°01'13" N 77°42'33" W à 44°01'21" N 77°42'12" W.
Déplacer la bouée à espar verte MP17 de 44°00'54" N 77°42'34" W à 44°00'56" N 77°41'55" W.
Enlever la bouée à espar rouge MP14 (44°01'01" N 77°42'59.5" W).
Mouiller une bouée à espar cardinale Est, marquée MP (44°01'02" N 77°42'57" W).
Supprimer les feux d'alignement de Brighton (L.F. 487 et 488) (44°01'07" N 77°43'17" W env.).
Remplacer la bouée à espar rouge MP24 par une bouée à espar lumineuse rouge Fl R marquée MP24 (44°00'12" N 77°40'37".5 W)
Remplacer la bouée à espar verte MP21 par une bouée à espar lumineuse verte Fl G marquée MP21

(44°00'25" N 77°41'11" W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à M. Steven D. Lear, Superviseur, Aides maritimes, Garde côtière canadienne, B.P. 1000, Prescott (Ontario), K0E 1T0, tél.: (613) 925-2865 ext. 215, Facs: (613) 925-5540. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-5-14) (GCC-B98-015)

***1132 LAC ST. CLAIR - THAMES RIVER - Caisson.**

Ce renseignement s'applique aux cartes des É.-U. 14850, 14853, page 36.

Porter un caisson submergé à une profondeur au dessus de "(3)" pieds (42°20'03" N 82°26'55".8 W)

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-102)

***1159(P) GOLFE DU SAINT-LAURENT - BAIE ET RIVIÈRE MIRAMICHI - Feux d'alignement à être supprimés.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les feux d'alignement de St. Andrews Bank (47°04'14".6 N 65°25'08" W env.) (L.F. 1208.8 et 1208.9).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à Bev Cleaveland, Garde côtière canadienne, B.P.1236, Charlottetown, (Î.-P.-É), C1A 7M8. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-6) (GCC-G98-049)

***1160(P) GOLFE DU SAINT-LAURENT - BAIE ET RIVIÈRE MIRAMICHI - Feux d'alignement à être supprimés.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les feux d'alignement de Preston Beach (47°04'40".1 N 64°54'39".5 W env.)(L.F. 1168 et 1169).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à Bev Cleaveland, Garde côtière canadienne, B.P.1236, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7M8. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-6) (GCC-G98-051)

***1161(P) DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND - HAVRE DE RICHIBUCTO - Feux à être supprimés.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le feux central d'Escuminac (47°04'55".1 N 64°53'14" W) (L.F. 1166) et le feu intérieur d'Escuminac (47°04'53".9 N 64°53'13".2 W) (L.F. 1167)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à Bev Cleaveland, Garde côtière canadienne, B.P.1236, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7M8. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-6) (GCC-G98-053,054)

***1100 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Renseignements concernant la conversion au NAD 83.**

Référence: Avis 500/98 annulé.

Les réimpressions ci-dessous furent promulguées dans les éditions mensuelles des Avis aux navigateurs entre l'édition 3 de 1998 et l'édition 6 de 1998(inclusivement).

Ces réimpressions portent une note pour convertir les positions du système de référence géodésique *NAD 83* récemment adopté au système actuel NAD 27 (Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord 1927).

La liste suivante donne les valeurs de conversion pour le transfert des positions du NAD 83 au système de référence géodésique actuel pour les cartes individuelles.

CARTE	**DATE DE RÉIMPRESSIO(Année-Mois-Jour)N**	**LATITUDE (seconde)**	**LONGITUDE (seconde)**
2069	98-02-13	-0.25	+0.98
(AMA8035-10-35)		(MPO-H98-013)	

***1145 CÔTE DU LABRADOR - CAPE ST. LEWIS - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - 5031(NAD 83)(1)(688/97) - 4701(2)(915/98) - LC 4731(3)(915/98) - LC 8049(4)(915/98)

1. Porter	un feu "Fl"	52°22'04".8 N 55°37'48" W
2. Porter	un feu "Fl"	52 22 04.4 N 55 37 51.9 W
3. Porter	un feu "Fl"	52 22 00 N 55 38 00 W
4. Porter	un feu "Fl"	52 22 00 N 55 37 55 W

(AMA8035-10-7-2) (GCC-N98-026A, MPO-A98-018)

***1141 CÔTE DU LABRADOR - DÉTROIT DE BELLE ISLE - RED BAY - THE HARBOUR - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 4669(1)(836/87)

1. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R" marquée "NR6"	187° 2.15 encablures du point d'observation de Penny Island (51°43'47" N 56°25'00" W)

(AMA8035-10-5-2) (GCC-N97-077, MPO-A98-030)

***1131 CÔTE DU LABRADOR - APPROCHES DE CARTWRIGHT - ABORDS DE HUNTINGDON ISLAND - Feu et bouée lumineuse.**

Cartes (Dernière correction) - 5138(NAD 27)(2)(685/94) - 5134(1,2)(981/84)

1. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R" marquée "NC1.2"	53°44’51” N 56°55’03”.6 W
2. Porter	un feu "Fl G 77 ft”	53 47 39 N 56 48 15 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 5138R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2; 7-2) (GCC-N97-101, GCC-N98-014, MPO-A98-023)

***1149(P) ÎLE DU CAP-BRETON - ST. ANNS BAY - GREAT BRAS D'OR - ST. ANDREWS CHANNEL - ST. PATRICKS CHANNEL - Aides.**

Cartes (Qui seront touchées) - 4277(NAD 27)(3-8,16-21) - 4277(Cartouche, Entrance to/Entrée à St. Anns Harbour)(NAD 27)(1,2) - 4277(Cartouche, Otter Harbour)(NAD 27)(3) - 4277(Cartouche, Entrance to/Entrée à Great Bras D'Or)(NAD 27)(4-15,33) - 4278(NAD 27)(18-21) - 4278(Cartouche, MacIvers Pt. to/à Little Narrows)(NAD 27)(22-32)

1. Remplacer	la bouée conique rouge KP2 par une bouée lumineuse rouge "Fl R" marquée "KP2"	46°18'02" N 60°31'50" W
2. Porter	une bouée conique rouge, marquée "KP8"	46 17 00 N 60 33 04 W

3. Rayer	le feu		46°14’12” N	60°28’54” W
4. Déplacer	la bouée à cloche lumineuse verte Q1	de à	46 19 02 N 46 19 06.3 N	60 23 10.5 W 60 23 15.9 W
5. Rayer	la bouée lumineuse rouge Q2		46 18 58.5 N	60 23 19.5 W
6. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R", marquée "Q2"		46 19 05.4 N	60 23 21.7 W
7. Rayer	le feu à secteurs		46 17 35.2 N	60 25 07.8 W
8. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G", marquée "Q7"		46 17 53.8 N	60 24 21.2 W
9. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R", marquée "Q10"		46 16 26.6 N	60 26 49.3 W
10. Déplacer	la bouée lumineuse verte Q3	de à	46 18 40 N 46 18 52.2 N	60 23 35 W 60 23 29 W
11. Déplacer	la bouée lumineuse rouge Q4	de à	46 18 24 N 46 18 39.5 N	60 24 01 W 60 23 45.5 W
12. Rayer	la bouée lumineuse rouge Q6		46 17 55 N	60 24 24 W
13. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R", marquée "Q6"		46 17 56.6 N	60 24 22.9 W
14. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R", marquée "Q8"		46 17 42.7 N	60 24 36.6 W
15. Rayer	la bouée lumineuse verte Q9		46 16 00.5 N	60 27 14 W
16. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G", marquée "Q11"		46 15 39.8 N	60 27 32.6 W
17. Rayer	le feu		46 11 14.4 N	60 33 10.1 W
18. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R", marquée "Q20"		46 06 31.9 N	60 39 58.9 W
19. Modifier	Q21 pour lire "Q19" vis-à-vis la bouée à espar verte		46 06 21 N	60 39 16 W
20. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G", marquée "Q21"		46 06 18.9 N	60 39 58.9 W
21. Déplacer	la bouée à cloche lumineuse de bifurcation QA	de à	46 05 56.5 N 46 06 01.7 N	60 40 28 W 60 40 33.8 W
22. Remplacer	la bouée à espar rouge A16 par une bouée lumineuse rouge "Q R", marquée "A16"		46 01 58.5 N	60 56 01 W
23. Remplacer	la bouée à espar verte A17 par une bouée lumineuse verte "Fl G", marquée "A17"		46 01 48.5 N	60 56 21 W

24. Porter	une bouée lumineuse verte "Q G" "Priv", marquée "LN3"	46°02’01”.6 N	60°55’43”.6 W
25. Remplacer	la bouée à espar verte A19 par une bouée lumineuse verte "Q G", marquée "A19"	46 01 35 N	60 56 57 W
26. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R" "Priv", marquée "LN4"	46 01 55.4 N	60 55 45.5 W
27. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G" "Priv", marquée "LN5"	46 01 48.1 N	60 55 32.3 W
28. Porter	une bouée lumineuse rouge "Q R" "Priv", marquée "LN6"	46 01 37.2 N	60 55 34.7 W
29. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G" "Priv", marquée "LN7"	46 01 28.4 N	60 55 35.4 W
30. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R" "Priv", marquée "LN8"	46 01 29.2 N	60 55 45 W
31. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G" "Priv", marquée "LN9"	46 01 23.7 N	60 55 55.3 W
32. Porter	une bouée à espar rouge, marquée "LN4/2"	46 01 49.7 N	60 55 40 W
33. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G", marquée "Q5"	46 18 17.2 N	60 24 01.6 W

NOTA: 1) Des nouvelles éditions des cartes 4277 et 4278 incorporant les modifications susmentionnées seront disponibles à une date ultérieure.

2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4277R/M, 4278R/M, 76063(4277), 76064(4277), 76065(4277), 76066(4277) et 76141(4278). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-6) (GCC-G97-021-036,116,127,148,149, 151-156,169,171-177, GCC-G98-061-065, MPO-A97-063)

***1143 CÔTE DU LABRADOR - AU NORD DE KIKKERTAVAK ISLAND ET AU SUD DE SATOSOAK ISLAND - Résultats d'un levé.**

Cartes (Dernière correction) - 5052(NAD 83)(1-5)(Nouvelle carte avril/97) - LC 8047(6-8)(803/93) - 4730(9,10)(Réimpression oct./97)

1. Porter	1 mètre	56°24'23".5 N	61°37'46".5 W
2. Porter	7 mètres 4 décimètres	56 25 42 N	61 39 42.5 W
3. Rayer	10 mètres	immédiatement à l'Est de la position mentionnée au paragraphe (2)	
4. Porter	6 mètres	56 26 00.5 N	61 40 30.5 W

5. Rayer	9 mètres 9 décimètres	immédiatement à l'Est de la position mentionnée au paragraphe (4)	
6. Porter	1 mètre 8 décimètres	56°24’45” N	61°50’00” W
7. Porter	7 mètres 4 décimètres	56 25 20 N	61 39 20 W
8. Porter	6 mètres	56 25 41 N	61 40 10 W
9. Porter	1 brasse	56 24 55 N	61 50 00 W
10. Porter	3 et 1/4 brasses	56 25 40 N	61 40 30 W

(AMA8035-10-35) (MPO-A98-029)

***1153 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - Zones de pratique de tir et d'exercices.**

Carte (Dernière correction) - LC 4230(NAD 83)(1-10)(916/98)

1. Porter	une limite de zone d'exercices	joignant	44°00'00" N	64°49'36" W
		et	44 00 00 N	66 09 00 W
2. Porter	une limite de zone d'exercices	joignant	43 30 00 N	66 00 00 W
		et	43 04 00 N	66 00 00 W
3. Porter	une limite de zone d'exercices	joignant	43 30 00 N	64 44 00 W
		et	43 30 00 N	65 24 12 W
4. Porter	une limite de zone d'exercices	joignant	43 30 00 N	65 00 00 W
		et	43 04 00 N	65 00 00 W
5. Porter	la légende C3		43 17 00 N	64 51 00 W
6. Porter	la légende C2		43 36 00 N	64 52 00 W
7. Porter	la légende F3		43 14 00 N	65 29 00 W
8. Porter	la légende F2		43 32 00 N	66 24 00 W
9. Porter	la légende F1		44 03 00 N	66 31 12 W
10. Porter	un nota		43 46 36 N	65 36 00 W

FIRING PRACTICE AND EXERCISE AREAS
Limits of Firing Practice and Exercise Areas. See Notice to Mariners No. 35 of each year.

ZONES DE PRATIQUE DE TIR ET D'EXERCICES
Limites des zones de pratique de tir et d'exercices. Consulter l'Avis aux navi-gateurs no. 35 de chaque année.

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation

"ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4230R/M et 76044(4230). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-H98-045)

***1144(P) BAIE DES CHALEURS - BATHURST HARBOUR - MIDDLE RIVER - Feux.**

Carte (Qui sera touchée) - 4920(Plan, Bathurst Harbour)(NAD 83)(1)

Référence: Avis 182(P)/97.

1. Rayer	les feux d'alignement	47°37'30".7 N 65°39'41".2 W (env.)

NOTA: (1) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4920R/M et 76270(4920). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(2) Une nouvelle édition de la carte 4920 incorporant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.

(AMA8035-10-7-6) (GCC-G98-047, 048, MPO-A98-032)

***1154 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ABORDS DE CAPE SABLE ISLAND - Modification à la carte.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4230(NAD 83)(1-3)(1153/98) - 4245(NAD 83)(3)(918/98)

Référence: Avis 421/91.

1. Rayer	le réflecteur radar	43°25'12".8 N 65°40'38".9 W
2. Rayer	le réflecteur radar	43 28 10.8 N 65 46 18.4 W
3. Rayer	la balise radar répondeuse munie d'un Racon vis-à-vis la bouée lumineuse verte Y3	43 46 57.3 N 66 09 29.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4230R/M, 4245R/M, 76020(4245), 76021(4245) et 76044(4230). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (GCC-F98-072, MPO-H98-044)

***1150(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE - CAP-CHAT - Brise-lames.**

Carte (Qui sera touchée) - 1230(Plan, Cap-Chat)(NAD 27)(1-4)

1. Rayer	le brise-lames	joignant	49°05'55" N 66°40'56" W (env.)
		et	49 06 00 N 66 40 57 W (env.)
2. Porter	un brise-lames asséchant	joignant	49 05 55 N 66 40 56 W (env.)
			49 05 58 N 66 40 57 W (env.)

et 49 06 02 N 66 40 56 W (env.)

3. Porter	une bouée d'avertissement jaune privée	49°05’58” N 66°40’57” W (env.)
4. Porter	une bouée d'avertissement jaune privée	49 06 02 N 66 40 56 W (env.)

NOTA: (1) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 1230R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(2) Une annexe graphique incorporant les renseignements susmentionnés sera disponible à une date ultérieure.

(AMA8035-10-35) (GCC-L98-047, MPO-Q98-079)

***1138 FLEUVE SAINT-LAURENT - PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE - CAP-CHAT - Profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - 1230(Plan, Cap-Chat)(NAD 27)(1-4)(949/98)

1. Remplacer	13 pieds par 8 pieds	49°05'57".1 N 66°41'26".8 W
2. Remplacer	7 pieds par 5 pieds	49 05 57.1 N 66 41 20.5 W
3. Porter	9 pieds	49 05 58.8 N 66 41 20.8 W
4. Porter	3 pieds	49 05 56.1 N 66 41 28 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 1230R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-074)

***1102 FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE AUX COUDRES - Annexe graphique.**

Carte (Dernière correction) - 1233(Cartouche, Îles auxCoudres)(NAD 27)(1)(118/98)

Référence: Avis 275(T)/97 et 394(T)/97 annulés.

1. Coller	l'annexe graphique ci-incluse	47°27'30" N 70°35'00" W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1233R/M et 79023(1233). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-068)

***1130 FLEUVE SAINT-LAURENT - POINTE DE LA MARTINIÈRE - Bouée lumineuse.**

Carte (Dernière correction) - 1317(Continuation A)(NAD 83)(1)(951/98)

Référence: Avis 859(P)/96.

1. Déplacer	la bouée lumineuse rouge K-154	de	46°50'29".2 N 71°04'52" W
		à	46 50 32.1 N 71 05 08.3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1317R/M et 79082(1317). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-L98-056, MPO-Q98-071)

***1122(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE QUÉBEC - Bouée lumineuse enlevée temporairement.**

Carte (Touchée temporairement) - 1316(NAD 83)(1)

1. Bouée de bifurcation lumineuse "Québec" 46°49'24".2 N 71°12'23".6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1316R/M et 79003(1316). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-L98-059, MPO-Q98-072)

***1112 FLEUVE SAINT-LAURENT - DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT À LES BECQUETS - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 1314(NAD 27)(1-5)(151/98)

1. Remplacer	la bouée à espar rouge D42 par une bouée charpente lumineuse rouge "Fl R" marquée, "D42"	46°33'13".7 N 72°08'58".7 W
2. Remplacer	la bouée à espar verte D49 par une bouée charpente lumineuse verte "Fl G" marquée, "D49"	46 32 24.9 N 72 09 58 W
3. Remplacer	la bouée à espar rouge D52 par une bouée charpente lumineuse rouge "Q R" marquée, "D52"	46 32 19.7 N 72 10 23.1 W
4. Remplacer	la bouée à espar rouge D56 par une bouée charpente lumineuse rouge "Q R" marquée, "D56"	46 31 51.2 N 72 11 19.3 W
5. Remplacer	la bouée lumineuse rouge D46 par une bouée à espar rouge marquée, "D46"	46 32 52.5 N 72 09 31.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1314R/M et 79017(1314). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-L98-053, 057, 060, MPO-Q98-059)

***1104 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA - Profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - 1312(NAD 83)(1,2)(947/98)

1. Remplacer	0 mètre 3 décimètres par une sonde découvrante de 0 mètre	46°04'30".9 N 73°05'24" W
2. Porter	1 mètre 6 décimètres	46 04 10.8 N 73 05 42 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M et 79129(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-066)

***1140(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - SOREL - Profondeurs moindres.**

Cartes (Qui seront touchées) - 1312(NAD 83)(1-6) - 1312(Cartouche, Port de Sorel)(NAD 83)(2-22) - 1338(NAD 27)(23-26)

1. Porter	9 mètres 7 décimètres	46°03'33" N 73°06'21".5 W
2. Porter	9 mètres 2 décimètres	46 03 34 N 73 06 11.8 W
3. Porter	9 mètres 6 décimètres	46 03 29.2 N 73 06 36.6 W
4. Porter	9 mètres 5 décimètres	46 03 25.4 N 73 07 23.2 W
5. Porter	8 mètres 6 décimètres	46 03 22.1 N 73 07 36.3 W
6. Porter	9 mètres 8 décimètres	46 03 14.9 N 73 08 02.6 W
7. Rayer	10 mètres 6 décimètres	46 03 39.4 N 73 06 06.2 W
8. Rayer	10 mètres 2 décimètres	46 03 29.2 N 73 06 35.2 W
9. Porter	9 mètres 6 décimètres	46 03 38.4 N 73 06 04.2 W
10. Porter	9 mètres 2 décimètres	46 03 39.6 N 73 06 07.6 W
11. Porter	9 mètres 7 décimètres	46 03 39.1 N 73 06 12.9 W
12. Porter	9 mètres 8 décimètres	46 03 33.4 N 73 06 13.9 W
13. Porter	9 mètres 1 décimètre	46 03 35.5 N 73 06 16.5 W
14. Porter	9 mètres 5 décimètres	46 03 37.8 N 73 06 15.4 W
15. Porter	9 mètres 2 décimètres	46 03 37.7 N 73 06 22.4 W
16. Porter	9 mètres 7 décimètres	46 03 33.4 N 73 06 33.3 W
17. Porter	11 mètres 1 décimètre	46 03 22 N 73 07 06.9 W

18. Porter	8 mètres 7 décimètres	46 03 18.8 N 73 07 49.8 W
19. Remplacer	10 mètres 2 décimètres par 9 mètres 6 décimètres	46 03 37.6 N 73 06 18 W
20. Remplacer	10 mètres 2 décimètres par 9 mètres 7 décimètres	46 03 33 N 73 06 21.5 W
21. Remplacer	9 mètres 5 décimètres par 9 mètres 1 décimètre	46°03’35”.5 N 73°06’26”.8 W
22. Remplacer	10 mètres 4 décimètres par 10 mètres	46 03 30.8 N 73 06 27.8 W
23. Remplacer	32 pieds par 30 pieds	46 03 34.9 N 73 06 27.6 W
24. Porter	30 pieds	46 03 33.9 N 73 06 13.4 W
25. Porter	26 pieds	46 03 18.5 N 73 08 00.2 W
26. Rayer	33 pieds	46 03 39.6 N 73 06 11.6 W

NOTA: (1) Des annexes graphiques incorporant les renseignements susmentionnés seront disponibles à une date ultérieure.

(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M, 1338R/M, 79010(1338), 79129(1312) et 79130(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-067)

***1136 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - SOREL - Profondeurs moindres.**

Carte - 1350(Feuille 1)(Partie A)(et cartouche,Sorel)(NAD 27)(1-4)

1. Remplacer	11 mètres 3 décimètres par 10 mètres 8 décimètres	46°03'14".5 N 73°08'02".3 W
2. Porter	8 mètres 7 décimètres	46 03 18.6 N 73 07 51.4 W
3. Porter	9 mètres 9 décimètres	46 03 20.6 N 73 07 50.2 W
4. Remplacer	12 mètres 8 décimètres par 12 mètres	46 03 18.2 N 73 07 31 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 1350R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-077)

***1152 QUÉBEC - RIVIÈRE RICHELIEU - SAINT-MATHIAS - Émissaire.**

Carte - 1351(Feuille 1)(Bassin de Chambly à/to Île Sainte-Thérèse)(NAD 27)(1)

1. Porter	un émissaire	joignant	45°29'16" N 73°16'06" W
		et	45 29 14.4 N 73 16 02.2 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 1351R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-078, GCC-L98-005)

***1137(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE BOUCHARD - Profondeurs moindres.**

Cartes (Qui seront touchées) - 1339(NAD 27)(1-3) - 1338(NAD 27)(3)

1. Rayer	29 pieds	45°48'09".2 N 73°20'02".7 W
2. Porter	8 pieds	45 48 07.3 N 73 19 59.7 W
3. Porter	22 pieds	45 51 11.5 N 73 16 22.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1338R/M, 1339R/M, 79010(1338) et 79013(1339). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-075)

***1103 FLEUVE SAINT-LAURENT - VERCHÈRES - Profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - 1339(NAD 27)(1-3)(749/98)

1. Remplacer	15 pieds par 6 pieds	45°46'45".2 N 73°21'30".5 W
2. Porter	5 pieds	45 46 46.1 N 73 21 26 W
3. Porter	4 pieds	45 46 48.7 N 73 21 22.6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1339R/M et 79013(1339). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-065)

***1151(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - VARENNES - Profondeurs moindres.**

Carte (Qui sera touchée) - 1339(NAD 27)(1-3)

1. Porter	9 pieds	45°41'43".7 N 73°27'18".9 W
2. Porter	2 pieds	45 42 02.6 N 73 27 07.5 W

3. Remplacer 6 pieds par 2 pieds 45 41 54.6 N 73 27 13 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1339R/M et 79013(1339). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-076)

***1155 VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - LAC SAINT-LOUIS - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 1410(NAD 83)(1)(761/98)

Référence: Avis 718/98.

Sur certains exemplaires, la bouée A22 peut ne pas être à la bonne position.

1. Déplacer la bouée lumineuse rouge A22 de 45°23'46".3 N 73°47'33".8 W
à 45 23 54.1 N 73 47 23.2 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 79045(1410). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q98-081, GCC-L98-024)

***1156 QUÉBEC - BAIE DE VAUDREUIL - Modification à la carte.**

Carte - 1510(Feuille 1)(Partie A-B)(Baie de Vaudreuil à/to Laval)(NAD 27)(1)

Référence: Avis 704/98.

1. Remplacer la bouée charpente rouge H22 par une bouée charpente lumineuse rouge "Fl R" marquée "H22" 45°25'28".7 N 73°59'10".2 W

NOTA: 1) La feuille 1 de la carte 1510 a été oubliée dans l'Avis 704/98.
2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 1510R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-H98-027)

***1123 QUÉBEC - ONTARIO - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - HAWKESBURY ET MONTEBELLO - Bouées.**

Carte - 1511(Feuille 4)(L'Orignal à/to Carillon)(NAD 27)(1,2)

1. Porter "Priv" vis-à-vis la bouée lumineuse verte HK3 45°36’59” N 74°36’06” W

2. Porter "Priv" vis-à-vis la bouée lumineuse rouge HK4 45 37 00 N 74 36 07 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation

"ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 1511R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-L98-055, MPO-Q98-073)

***1164 VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - LAC ST. FRANÇOIS - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 1413(NAD 27)(1,2)(960/98)

Référence: Avis 937/98.

1. Porter	une bouée lumineuse verte "Fl G", marquée "D87"	45°01'27" N 74°38'22" W
2. Porter	une bouée lumineuse verte "Q G" marquée "D89"	45 01 02 N 74 39 20.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1413R/M, 73029(1413) et 73030(1413). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-111)

***1134 FLEUVE SAINT-LAURENT, RIVE SUD - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 1437(NAD 83)(1)(525/97)

1. Remplacer	la bouée lumineuse rouge 202 par une bouée lumineuse rouge “Iso R”, marquée "202"	44°19'22" N 75°56'38" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1437R/M et 73034(1437). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-104)

***1124 FLEUVE SAINT-LAURENT - KINGSTON - PORT DE KINGSTON - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 1439(NAD 83)(1)(945/98)

1. Porter	un feu "FY"	44°13'56".4 N 76°28'33".3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1439R/M et 73036(1439). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-101)

***1147 LAC ONTARIO - BELLEVILLE HARBOUR - Bouée.**

Carte - 2011(NAD 83)(1)

1. Porter	une bouée à espar rouge Priv	44°09'23" N 77°23'01".6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 2011R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-107)

***1125(P) LAC ONTARIO - BAIE DE QUINTE - TRENTON - Résultats d'un levé.**

Cartes (Qui seront touchées) - 2069(NAD 27)(6,8,9) - 2069(Cartouche, Trenton)(NAD 27)(4-12) - 2021(Feuille 2)(Trenton to/à Glen Ross)(NAD 27)(1-3)

Référence: Avis 650(P)/95 et 747(P)/96.

1. Rayer	la bouée à espar rouge		44°06'14".2 N	77°31'34".8 W (env.)
2. Rayer	2		44 06 20 N	77 31 29 W
3. Rayer	4		44 06 11 N	77 31 43 W
4. Porter	un brise-lames	joignant	44 06 42 N	77 30 58 W (env.)
			44 06 37 N	77 30 55.7 W (env.)
		et	44 06 37.7 N	77 30 54.5 W (env.)
5. Porter	un brise-lames	de	44 06 38.2 N	77 30 53 W (env.)
		à	44 06 43.5 N	77 30 55.9 W (env.)
6. Porter	le signe conventionnel d'une marina		44 06 42.5 N	77 31 00.5 W (env.)
7. Porter	un quai	de	44 06 42.5 N	77 30 57.2 W (env.)
		à	44 06 48.7 N	77 30 55.3 W (env.)
8. Porter	une rampe de lancement		44 06 44.3 N	77 30 57.7 W (env.)
9. Modifier	WT pour lire "AERO WT"		44 06 27 N	77 31 50 W
10. Rayer	le radeau d'amarrage Or W		44 06 19 N	77 31 13.2 W
11. Rayer	la légende Mooring Raft Radeau d'amarrage (Priv)		44 06 22 N	77 31 15 W
12. Modifier	WT 172 ft pour lire “AERO WT 175 ft”		44 06 27 N	77 31 50 W

NOTA: (1) De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.
(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2021R/M, 2069R/M et 73153(2069). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-094)

***1133 LAC ONTARIO -PRESQU'ÎLE BAY - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 2069(NAD 27)(1)(108/98)

1. Modifier F R 76ft 13M pour lire "F R 76ft 8M" 43°59'52" N 77°40'33" W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2069R/M et 73153(2069). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-091)

***1129 JAMES BAY - LONG ISLAND - Annexe graphique.**

Carte - (Dernière correction) - 5801(1)(309/94)

1. Coller l'annexe graphique ci-incluse 54°40'46" N 79°40'00" W (env.)

NOTA: Pour obtenir les annexes graphiques, vous pouvez contacter l'Officier de navigation, Service hydrographique du Canada, Région du Centre et de l'Arctique, 867 Lakeshore Road, B.P. 5050, Burlington, Ontario, L7R 4A6, tél.:(905)336-4834, Facs:(905)319-6916, Courrier électronique: fenng@dfo-mpo.gc.ca.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-096)

***1111 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - PORT SEVERN - GLOUCESTER POOL - DEER ISLAND - Câbles sous-marins.**

Carte - 2029(Feuille 2)(Big Chute to/à Port Severn)(NAD 27)(1,2)

1. Porter un câble sous-marin de 44°51'27".5 N 79°41'47".5 W
à 44 51 34 N 79 41 21.5 W

2. Porter un câble sous-marin de 44 52 07.5 N 79 44 16.9 W
à 44 52 11.5 N 79 44 22.7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 2029R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-085)

***1128 LAC ONTARIO - ENTRÉE DE BURLINGTON CANAL - Bouée.**

Cartes (Dernière correction) - 2067(NAD 27)(2)(713/98) - LC 2077(NAD 83)(1)(907/98) - 2086(NAD 83)(2)

Référence: Avis 308(P)/96 annulé.

1. Rayer la bouée lumineuse de mi-chenal 43°18'37" N 79°46'32" W

rouge et blanche H

2. Rayer la bouée lumineuse de mi-chenal rouge et blanche H 43 18 35 N 79 46 28.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2067R/M, 2077R/M, 2086R/M, 73003(2067), 73048(2086) et 73091(2077). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-14) (GCC-B96-075, MPO-C98-100)

***1119 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - O'DONNELL POINT - Résultats d'un levé.**

Carte (Dernière correction) - LC 2201(NAD 27)(1-4)(507/98)

1. Rayer 4 brasses 4 pieds 45°06'57" N 80°09'10" W

2. Rayer 8 brasses 4 pieds 45°06’12” N 80°08’38” W

3. Porter 1 brasse 1 pied 45 06 52 N 80 09 23 W

4. Porter 3 brasses 1 pied 45 06 03 N 80 08 38 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2201R/M et 73097(2201). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-071)

***1148(T) LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - COLPOY'S BAY - Chaland.**

Carte (Touchée temporairement) - LC 2282(NAD 83)(1)

1. Chaland 44°48'48" N 81°03'00" W

NOTA: (1) Chacun des coins du chaland est muni de feux blancs. Les navigateurs peuvent communiquer avec le chaland VD9768 sur la fréquence VHF 16.

(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2282R/M, 73076(2282), 73077(2282), 73078(2282) et 73079(2282). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-108)

***1117 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - WIARTON - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 2212(NAD 83)(1)(Nouvelle carte fév./95)

1. Modifier Iso R 9m pour lire "Iso R 10m" 44°45'00".2 N 81°08'08" W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation

"ENC" et/ou la carte électronique de navigation matricielle 2212R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-092)

***1120 LAC HURON - GODERICH HARBOUR - Pipelines.**

Cartes (Dernière correction) - 2291(Cartouche, Goderich Harbour)(NAD 27)(1)(297/97) - 2261(NAD 27)(2)

1. Rayer	le pipeline	de	43°44'41".1 N	81°43'34".8 W
		à	43 44 32.3 N	81 43 58.6 W
2. Rayer	le pipeline	de	43 44 38 N	81 43 38 W
		à	43 44 34 N	81 43 56 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2261R/M, 73082(2291), 73085(2291) et 73143(2261). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-029)

***1126 LAC ÉRIÉ - PELEE PASSAGE - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - LC 2123(NAD 27)(1,2)(1118/98)

Référence: Avis 505(P)/98 annulé.

1. Rayer	la bouée conique rouge E12		41°53'09" N	82°38'44" W
2. Déplacer	la bouée lumineuse rouge E10	de	41 52 36.5 N	82 36 06 W
		à	41 53 09 N	82 38 44 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2123R/M et 73089(2123). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-14) (GCC-B98-017, 018, MPO-C98-099)

***1118 LAC ÉRIÉ - SCUDDER WHARF - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - LC 2123(NAD 27)(1)(1110/98) - 2181(Plan, Scudder)(2)(124/98)

Référence: Avis 844(P)/96.

1. Modifier	Iso R 4s 6m 6M pour lire "Fl R"	41°48'48" N 82°39'31" W (env.)
2. Modifier	Iso R pour lire "Fl R"	300° 518m (1700 pi.) du coin inférieur droit du plan

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2123R/M, 2181R/M, 73089(2123), 73101(2181) et 73104(2181). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-14) (GCC-B98-016, MPO-C98-098)

***1108 LAC HURON - NORTH CHANNEL - Profondeur.**

Carte (Dernière correction) - 2259(NAD 27)(1,2)(525/98)

1. Rayer	26	45°59'01" N 82°45'35" W
2. Porter	126	45 59 01 N 82 45 35 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2259R/M et 73045(2259). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-H98-041)

***1110 ÉTATS-UNIS - LAC ÉRIÉ - WARD CANAL - Feu.**

Carte (Dernière correction) - LC 2123(NAD 27)(1)(508/98)

1. Modifier	Fl 2 1/2s 7m 5M pour lire "Fl G 2 1/2s 7m 5M"	41°39'04".5 N 83°14'12" W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2123R/M et 73089(2123). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-082)

***1146 LAC HURON - MISSISSAGI STRAIT - Câble sous-marin.**

Carte - 2267(NAD 27)(1)

1. Porter	un câble sous-marin	joignant	45°54'34".5 N 83°15'44".5 W (env.)
		et	45 53 27 N 83 13 32.5 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2267R/M et 73157(2267) . Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-106)

***1127 BAIE D'HUDSON - WHALE COVE - Profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - 5397(1-3)(463/97)

1. Porter	3 brasses 1 pied "PA"	62°04'20" N 92°25'03" W (env.)
2. Porter	6 brasses 3 pieds "PA"	62 04 12 N 92 29 24 W (env.)
3. Porter	4 brasses 4 pieds "PA"	62 05 50 N 92 26 22 W (env.)

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-160)

***1121 BAIE D'HUDSON - ESKIMO POINT - Tours.**

Cartes (Dernière correction) - 5398(3-5)(100/98) - 5398(Cartouche, Eskimo Point)(1-3)(100/98) - 5399(3,6,7)(100/98)

1. Déplacer	la tour radio RC	de	61°06'28".5 N 94°03'59".9 W
		à	61 05 53.1 N 94 04 17.6 W
2. Déplacer	le réservoir	de	61 06 11.7 N 94 03 58.9 W
		à	61 06 12.1 N 94 03 58.8 W
3. Rayer	la tour		61 05 43.5 N 94 04 11.1 W
4. Déplacer	la tour radio RC	de	61 06 28.5 N 94 03 59.9 W
		à	61 05 53.1 N 94 04 17.2 W
5. Déplacer	le réservoir	de	61 06 11.7 N 94 03 58.9 W
		à	61 06 12.1 N 94 03 58.5 W
6. Déplacer	la tour radio RC	de	61°06’28”.5 N 94°03’59”.9 W
		à	61 05 52.1 N 94 03 58.4 W
7. Déplacer	le réservoir	de	61 06 11.7 N 94 03 58.9 W
		à	61 06 11.1 N 94 03 58.4 W

(AMA8035-10-35) (MPO-C98-090)

***1135 MANITOBA - LAC WINNIPEG - STURGEON BAY - Bouée.**

Carte - 6240(Cartouche, Channel into Dauphin River)(1)

1. Rayer	la légende Channel Buoyed	52°08'10" N 97°52'48" W (env.)

(AMA8035-10-5-13) (GCC-D97-026, MPO-C98-103)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 152 — Paragraphe 107, ligne 6 - après «parages.»
Insérer: Un **feu** *(276.81)*, d'une altitude de 134 pieds (40,7 m), reposant sur une tour en treillis, 12 pieds (3,7 m) de haut, portant une marque de jour sur 3 côtés, est placé sur le cap.

Page 200 — Après le paragraphe 384
Insérer: 384.1 Le **feu** de Cape Horn *(284.96)*, d'une altitude de 77 pieds (23,6 m), reposant sur une tour en treillis, 12 pieds (3,7 m) de haut, portant une marque de jour sur 3 côtés, est placé sur une petite île située au large de Cape Horn.

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 61 — Paragraphe 123, dernière ligne
Ajouter: La **bouée** lumineuse de tribord «NR6» est mouillée à quelque 0,2 mille au Nord du feu de Saddle Island.

Page 138 — Paragraphe 105, lignes 7 à 9
Supprimer: «Un **feu** …intérieur.»

Page 145 — Paragraphe 155, ligne 5 - après «Ouest» (ré: correction émise dans l'Édition n° 5/98)

ON AURAIT DÛ LIRE :
Page 145 — Paragraphe 156, ligne 5 - après «Ouest»
Insérer: — consulter la note SHOALING qui figure sur la carte

Page 151 — Paragraphe 203, lignes 4 à 6
Supprimer: «Un **feu** … *63°48'W).*»

Page 151 — Paragraphe 205, lignes 3 à 5
Supprimer: «La **bouée** … Point.»

Page 185 — Paragraphe 176, ligne 4 - après «bassin»
Insérer: , et un ponton est installé à l'embouchure de la rivière

Page 185 — Paragraphe 176, ligne 2 - avant «est»
Insérer: , à 3 milles à l'Ouest du cap d'Espoir,

Page 188 — Paragraphe 194, ligne 6
Supprimer: 1.5 m (5 pi)
Remplacer par: 1,3 m (4 pi) (L21/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 189 — Paragraphe 203, dernière ligne
Ajouter: Une **aire d'aquiculture**, non-délimitée par des bouées d'avertissement, est aménagée dans la baie de Paspébiac. (L21/98)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Pages 6 et 7 — Paragraphe 59, lignes 5 à 10
Supprimer: «100 pieds … quai.»
Remplacer par: 144 pieds (44 m) est implanté dans le rivage Est de l'anse; la face externe du quai, longue de 102 pieds (31 m), offre des profondeurs variant entre 10 et 11 pieds (2,9 et 3,4 m). Un quai d'une longueur de 167 pieds (51 m), qui assèche pratiquement, s'allonge à l'enracinement du quai ci-dessus. (N23/98)

Page 11 — Paragraphe 108, ligne 3
Supprimer: était en ruine en 1993.
Remplacer par: a une longueur de 72 pieds (22 m) et offre des profondeurs variant entre 8 et 19 pieds (2,4 et 5,9 m) le long de la face Ouest. La face externe du quai s'allonge sur 62 pieds (19 m) en direction NE; elle était en ruine en 1997, d'où la nécessité d'être vigilant. Les ruines consistent en des caissons remplis de roches, couverts de 1 pied (0,2 m) d'eau environ. (N23/98)

Page 20 — Supprimer le paragraphe 200
Remplacer par: 200 Un quai, offrant des profondeurs variant entre 9 et 13 pieds (2,7 et 4,1 m) le long de la face externe — longue de 49 pieds (15 m), est implanté dans le rivage Est de Schooner Cove.

200.1 Un quai, d'une longueur de 95 pieds (29 m) et offrant une profondeur de 11 pieds (3,5 m), est implanté dans le rivage Ouest de Schooner Cove. On peut se procurer de l'eau potable. Ce quai est utilisé par le traversier qui assure la liaison avec Great Harbour Deep. La profondeur n'est que de 10 pieds (3 m) à quelque 197 pieds (60 m) à l'ENE du quai. Un brise-lames de roches s'avance de 164 pieds (50 m) environ au Sud de l'extrémité du quai. (N23/98)

Page 22 — Paragraphe 223, ligne 1 - après «public»
Insérer: en L (N23/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 24 — Paragraphe 245, ligne 5
Supprimer : (4 m)
Remplacer par: (3,9 m) (N23/98)

Page 25 — Paragraphe 259, ligne 4 - après «**Cove**.»
Insérer: Un quai d'une longueur de 171 pieds (52 m), asséchant, s'allonge vers le SW à partir du quai public. (N23/98)

Page 27 — Paragraphe 271, ligne 4 - après «externe»
Insérer: (en ruine en 1997) (N23/98)

Page 27 — Après le paragraphe 271
Insérer: 271.1 Un quai public en L, d'une longueur de 131 pieds (40 m) et offrant entre 8 et 9 pieds (2,3 et 2,8 m) d'eau le long de la face externe, longue de 49 pieds (15 m), est implanté dans le rivage Sud de Ming's Bight; il est pourvu d'un appareil de levage. (N23/98)

Page 27 — Paragraphe 275, lignes 10 à 13
Supprimer: «Un … église.»
Remplacer par: Un autre quai — 95 pieds (29 m) sur 31 pieds (9,5 m) — offrant une profondeur de 16 pieds (4,8 m) le long de la face externe, se trouve à l'Est de l'église. Un quai, d'une longueur de 157 pieds (48 m) et offrant des profondeurs variant entre 3 et 9 pieds (1 et 2, 6 m), est attenant au côté SW du quai ci-dessus. Il y a deux cales de halage à Pacquet. (N23/98)

Page 27 — Paragraphe 276, lignes 2 à 6
Supprimer: «Un … (31 m).»
Remplacer par: Un quai, d'une longueur de 43 pieds (13 m) et offrant une profondeur de 6 pieds (1,7 m), est implanté dans le rivage Est de la baie. (N23/98)

Page 27 — Paragraphe 282, ligne 3
Supprimer: public en L (N23/98)

Page 27 — Paragraphe 282, lignes 4 à 7
Supprimer: «125 pieds … (13 m).»
Remplacer par: 144 pieds (44 m) et d'une largeur de 20 pieds (6,1 m), il offre une profondeur de 9 pieds (2,7 m) le long de la face externe. On peut s'y procurer de l'eau potable. Des profondeurs variant entre 3 et 7 pieds (1 et 2 m) ont été signalées aux abords du quai, d'où la nécessité d'être vigilant. On a signalé que le havre était fortement sujet à l'ensablement. (N23/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 33 — Paragraphe 54, ligne 4
Supprimer : sur
Remplacer par: près (N23/98)

Page 33 — Paragraphe 54, dernière ligne
Ajouter: On peut se procurer de l'eau potable à l'usine de transformation de poisson. (N23/98)

Page 34 — Paragraphe 74, lignes 4 et 5
Supprimer : «21 pieds … (27 m).»
Remplacer par: 16 pieds (4,8 m) le long de la face externe, longue de 102 pieds (31 m). (N23/98)

Page 36 — Paragraphe 96, ligne 2
Supprimer : rouge
Remplacer par: verte

Page 41 — Paragraphe 172, ligne 4 - après «externe»
Insérer: (dans un état de délabrement en 1997) (N23/98)

Page 42 — Supprimer le paragraphe 175
Remplacer par: 175 On peut mouiller dans le havre par fonds de 7 à 17 brasses (13 à 31 m). Le quai en U d'une épicerie est implanté dans le rivage Est du havre, à 0,4 mille au Sud du quai public. En 1997 la jetée Ouest était dans un état de délabrement et la jetée Est, en ruine. Une usine de transformation de poisson, pourvue d'un quai, est située à courte distance au NE du quai en U; on peut s'y procurer de l'eau potable, de l'essence, du diesel et de la glace. La face Nord du quai de l'usine de transformation de poisson a une longueur de 49 pieds (15 m) et elle offre des profondeurs variant entre 8 et 13 pieds (2,3 et 4 m). La face attenante du quai à courte distance au SW a une longueur de 46 pieds (14 m) et offre des profondeurs variant entre 4 et 8 pieds (1,3 et 2,5 m). À 39 pieds (12 m) au large du quai, un haut-fond rocheux s'avance à partir d'une position entre les deux faces mentionnées ci-dessus jusqu'à une profondeur signalée de 9 pieds (2,7 m) environ — la prudence s'impose. Deux caissons émergés gisent à quelque 164 pieds (50 m) à l'WNW du quai de l'usine de transformation de poisson. Une route relie Triton West (Triton) à la Transcanadienne.

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

175.1 Un autre quai — 59 pieds (18 m) sur 22 pieds (6,8 m) — offrant 16 pieds (5 m) d'eau le long de la face externe, se trouve à quelque 0,1 mille au Sud du quai de l'usine de transformation de poisson; on y accède par un chenal offrant une profondeur de 21 pieds (6,4 m). (N23/98)

Page 45 — Paragraphe 210, lignes 2 et 3
Supprimer : «(signalée) … (30 m),»
Remplacer par: de 20 pieds (6,2 m) le long de la face externe, longue de 102 pieds (31 m), (N23/98)

Page 45 — Paragraphe 212, lignes 5 à 7
Supprimer : «62 pieds … 4 m).»
Remplacer par: 79 pieds (24 m) offre des profondeurs variant entre 5 et 10 pieds (1,5 et 3 m). (N23/98)

Page 45 — Paragraphe 212, dernière ligne
Supprimer : «respectives … 2,1 m).»
Remplacer par: variant entre 4 et 7 pieds (1,1 et 2 m) et entre7 et 10 pieds (2,2 et 3,2 m), respectivement. (N23/98)

Page 60 — Paragraphe 404, dernière ligne
Ajouter: Un émissaire d'égout déborde le rivage à quelque 0,3 mille au SW du quai public.

404.1 Une petite anse située à quelque 1,3 mille au SSW du quai public de Birchy Bay abrite un quai de 82 pieds (25 m) de long, qui assèche presque entièrement et qui était dans un état de délabrement en 1997. (N23/98)

Page 69 — Paragraphe 515, dernière ligne
Ajouter: Des **bouées** jalonnent le chenal dans Farmers Arm. (N23/98)

Page 73 — Paragraphe 32, lignes 3 et 4
Supprimer : 190 pieds (58 m)
Remplacer par: 52 pieds (16 m) (N23/98)

Page 74 — Paragraphe 45, ligne 9 - avant «Le»
Insérer: On a signalé que le duc d'Albe a été enlevé en 1997. (N23/98)

Page 75 — Paragraphe 57, ligne 3
Supprimer: rouges
Remplacer par: vertes

Pages 93 et 94 — Paragraphe 256, lignes 5 à 11
Supprimer : «Un … externe.» (N23/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 93 — Paragraphe 256
Supprimer le pictogramme. (N23/98)

Page 103 — Paragraphe 367, lignes 6 et 7
Supprimer: «une … blanche,»
Remplacer par: des bandes vertes et blanches,

Pages 104 et 105 — Paragraphe 376, lignes 7 à 15
Supprimer : «Un … privés.»
Remplacer par: Une usine de transformation de poisson, desservie par un **quai** public, est située sur le côté Est de la baie Est; on peut s'y procurer de l'eau potable. (N23/98)

Page 104 — Après le paragraphe 376
Ajouter le diagramme de **HAPPY ADVENTURE**, qui est annexé à la fin de la **Partie IV** de cette édition mensuelle. (N23/98)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 68 — Tableau — **Zones des Services de trafic maritime de Placentia Bay — Bâtiments entrants**
Point d'appel 3A @ 4A
Supprimer: 9,7
Remplacer par: 6,7 (N24/98)
Point d'appel 4A @ 5A
Supprimer: 7,7
Remplacer par: 10,7 (N24/98)

Page 68 — Tableau — **Zones des Services de trafic maritime de Placentia Bay — Bâtiments sortants**
Point d'appel 6 @ 5B
Supprimer: 11,5
Remplacer par: 11,3 (N24/98)

Point d'appel 5B @ 4B
Supprimer: 7,3
Remplacer par: 6,9 (N24/98)

Point d'appel 4B @ 3B
Supprimer: 10,0
Remplacer par: 10,2 (N24/98)

Point d'appel 3B @ 2B
Supprimer: 10,0
Remplacer par: 9,9 (N24/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 14 — Paragraphe 129, lignes 2 à 4
Supprimer : «offrait … 1992.»
Remplacer par: d'une largeur de 21 m (69 pi), offrait une profondeur utile de 1,3 m (4 pi) à mi-chenal entre deux brise-lames en 1997. (N25/98)

Page 15 — Paragraphe 130, ligne 3
Supprimer : 2,5 et 1,7 m (8 et 6 pi)
Remplacer par: 2,8 et 1,9 m (9 et 6 pi) (N25/98)

Page 15 — Paragraphe 130, lignes 5 et 6
Supprimer : une profondeur de 1,1 m (4 pi)
Remplacer par: des profondeurs variant entre 1,4 et 2,5 m (5 et 8 pi) (N25/98)

Page 15 — Paragraphe 130, ligne 7 - après «quai.»
Insérer: Un bassin pour embarcations s'ouvre entre la jetée mentionnée ci-dessus et un quai situé à 20 m (66 pi) au SSE. L'entrée du bassin offre une profondeur minimale de 2 m (7 pi); on a signalé qu'il était préférable de serrer le côté Ouest du chenal, à courte distance de la jetée, pour accéder au bassin. Un quai, d'une longueur de 38 m (125 pi) et offrant une profondeur de 1 m (3 pi), est situé sur le côté Nord du bassin. Une cale de halage est attenante à l'extrémité Est du quai. Les trois autres côtés du quai qui bordent le bassin offrent une longueur totale d'amarrage de 160 m (525 pi) avec des profondeurs variant entre 2 et 2,5 m (7 et 8 pi). (N25/98)

Page 26 — Paragraphe 199, dernière ligne
Ajouter: On peut se procurer de l'essence et de l'eau potable au centre de services. (N22/98)

Page 27 — Paragraphe 209, lignes 4 et 5
Supprimer : «sur … 2,8 m).»
Remplacer par: de long — offre des profondeurs variant entre 4 et 7 pieds (1,3 et 2 m) le long de la face intérieure de l'aile, longue de 102 pieds (31 m). (N22/98)

Page 28 — Paragraphe 28, lignes 2, 5 et 6
Ligne 2 — Supprimer: 162 pieds (49 m)
Remplacer par: 98 pieds (30 m)
Ligne 5 — Supprimer: 51 pieds (15 m)
Remplacer par: 52 pieds (16 m)
Ligne 6 — Supprimer: 11 pieds (3,4 m)
Remplacer par: 9 pieds (2,8 m) (N22/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 28 — Paragraphe 216, lignes 6 à 9
Supprimer : «Un … island.» (N22/98)

Page 31 — Après le paragraphe 248
Insérer: 248.1 À quelque 0,7 mille au SE de Great Jervis Harbour à l'ancien village de **Pushthrough**, situé sur le côté Ouest d'un passage qui ne convient qu'aux très petits bâtiments, est implanté un quai qui était dans un état de délabrement en 1997; la face externe de celui-ci, longue de 102 pieds (31 m), offre une profondeur de 19 pieds (5,7 m). (N22/98)

Page 32 — Après le paragraphe 265
Insérer: 265.1 Un port de plaisance privé est situé à quelque 0,4 mille au NW du quai public. Un appontement — 72 pieds (22 m) sur 7 pieds (2 m) — offre une profondeur de 2 pieds (0,7 m) le long de la face externe. Il y a une rampe de lancement à courte distance au NE de l'appontement. On peut se procurer de l'essence, du diesel, de l'eau potable et des vivres. (N22/98)

Page 78 — **INDEX** — après «Puffin Island (Ramea Island),*41*»
Insérer: Pushthrough,*31* (N22/98)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 46 — Paragraphe 110, lignes 4 à 6

Supprimer: «À faible … (160 m).»
Remplacer par: Un brise-lames avance de 656 pi (200 m) le long du chenal et, lors de grande marée, celui-ci peut être recouvert d'eau et représenter un danger pour la navigation. (L27/98)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 7 — Diagramme **DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT**
Ajouter: un feu fixe rouge privé @ 272°30', 26 mètres du feu au bout du quai.
Ajouter: un feu fixe jaune privé @ 274°30', 72 mètres du feu. (L29/98)

Page 48 — Paragraphe 6, lignes 5 et 6
Supprimer : 33,98 m (111 pi)
Remplacer par: 32,15 m (105,5 pi) (L28/98)

Page 48 — Paragraphe 6, ligne 6
Supprimer : 7 m (23 pi)
Remplacer par: 6,7 m (22 pi) (L28/98)

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 49 — Paragraphe 27, ligne 9
Supprimer : 3,66 m (12 pi)
Remplacer par: 2,44 m (8 pi) (L28/98)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 12 — Paragraphe 153, lignes 4 et 5
Supprimer: ; sa limite SE est jalonnée par des bouées

Page 13 — Paragraphe 154, lignes 3 et 4
Supprimer: «des *bouées* … *CA*.»
Remplacer par: de la *bouée lumineuse C2*

Page 15 — Paragraphe 177, ligne 5
Supprimer: , et s'étend entre les *bouées C45 et C43*

Page 20 — Supprimer le paragraphe 258.

Page 30 — Supprimer le paragraphe 81.

Page 31 — Supprimer le paragraphe 92.

Page 33 — Supprimer le paragraphe 108.

Page 33 — Supprimer le paragraphe 114.

Page 46 — Supprimer le paragraphe 43.

Page 47 — Supprimer le paragraphe 57.

Page 47 — Supprimer le paragraphe 66.

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 85 — Paragraphe 145, lignes 9 à 11
Supprimer la dernière phrase.

Grands Lacs, Volume 2, septième édition, 1993 —

Page 59 — Paragraphe 130, lignes 3 à 5
Supprimer: «Une … ci-dessus.»

Édition mensuelle n° 6/98

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

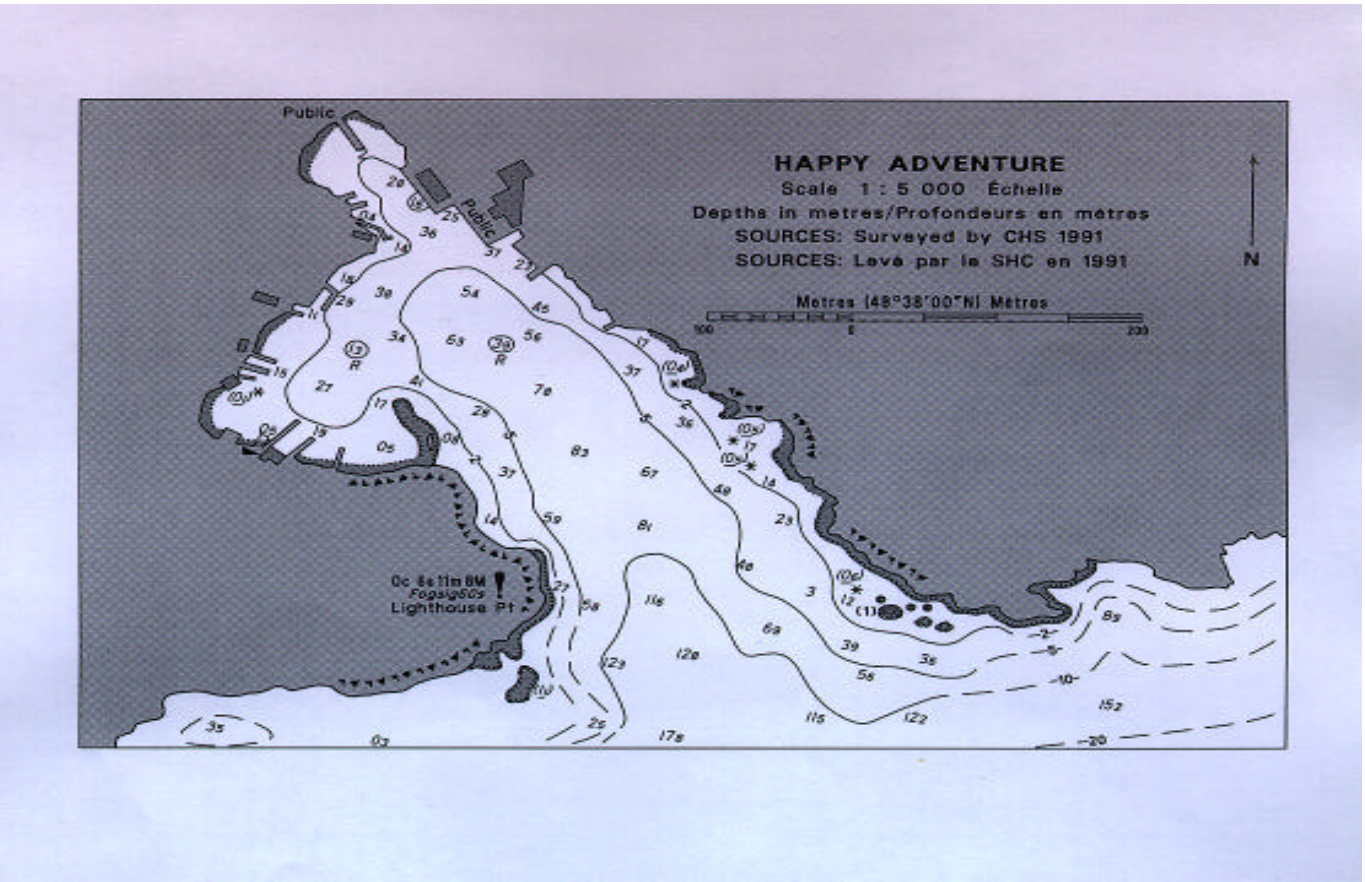

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté-ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Terre-Neuve							
229.6	*Saddle Island - Bouée lumineuse NR6*	*51 43 20.4* *56 25 01.2*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "NR6".*	*Saisonnier.* ***Carte: 4669*** ***1141/98***
276.81	Cape St. Lewis	52 22 04.8 55 37 48	Fl W 4s	40.7	.....	Tour à claire-voie, bandes horizontales rouges et blanches sur trois côtés. 3.7	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. **Carte:5031** **1145/98**
284.4	*Crab Head - Bouée lumineuse NC1.2*	*53 44 51* *56 55 03.6*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "NC1.2".*	*Saisonnier.* **Carte:5138** **1131/98**
284.96	Cape Horn	53 47 39 56 48 15	Fl G 4s	23.6	.....	Tour à claire-voie, bandes horizontales vertes et blanches sur 3 côtés. 3.7	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. À longueur d'année. **Carte:5134** **1131/98**
Atlantique							
259	*Cat Rock - Bouée à sifflet lumineuse Y3*	*Au Sud de Cape Forchu.* *43 46 57.3* *66 09 29.8*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "Y3".*	*À longueur d'année.* *Rayer le racon.* **Carte:4245** ***1154/98***
797	*Carey Beach - Bouée à cloche lumineuse Q1*	*À l'Ouest de la roche Table.* *46 19 06.3* *60 23 15.9*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "Q1".*	*(Espar d'hiver).* *À longueur d'année.* **Carte:4277** **1149(P)/98**
797.5	*Carey Beach - Bouée à cloche lumineuse Q2*	*46 19 05.4* *60 23 21.7*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "Q2".*	*Saisonnier.* **Carte:4277** **1149(P)/98**
798	*Black Rock Point - Bouée lumineuse Q3*	*Au Nord du haut-fond Black Rock.* *46 18 52.2* *60 23 29*	*Q G 1s*	.....	.....	*Verte, marquée "Q3".*	*Saisonnier.* **Carte:4277** **1149(P)/98**
801	*Entrée de Great Bras d'Or - Bouée lumineuse extérieure Q4*	*À l'Ouest du feu de la pointe Black Rock.* *46 18 39.5* *60 23 45.5*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "Q4".*	*Saisonnier.* **Carte:4277** **1149(P)/98**
801.5	*Little Shoal - Bouée lumineuse Q5*	*46 18 17.2* *60 24 01.6*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "Q5".*	**Carte:4277** **1149(P)/98**
802	*Great Bras d'Or - Bouée lumineuse intérieure Q6*	*Au large de la barre.* *46 17 56.6* *60 24 22.9*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Bouée chaloupe rouge, marquée "Q6".*	*(Espar d'hiver).* *À longueur d'année.* **Carte:4277** **1149(P)/98**
802.1	*Gooseberry Beach - Bouée lumineuse Q7*	*46 17 53.8* *60 24 21.2*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "Q7".*	**Carte:4277** **1149(P)/98**
802.2	*Carey Point - Bouée lumineuse Q8*	*46 17 42.7* *60 24 36.6*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Bouée chaloupe rouge, marquée "Q8".*	**Carte:4277** **1149(P)/98**
802.5 H781	Carey Point - Feu à secteurs						Rayer du Livre. **Carte:4277** **1149(P)/98**
804.8	*Great Bras D'Or - Bouée lumineuse intérieure Q10*	*46 16 26.6* *60 26 49.3*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "Q10".*	**Carte:4277** **1149(P)/98**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté-ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Atlantique (Suite)							
805	*Chain Point Shoal - Bouée lumineuse Q11*	*46 15 39.8* *60 27 32.6*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "Q11".*	*Saisonnier.* **Carte:4277 1149(P)/98**
805.6 H788	Duncan Head						Rayer du Livre. **Carte:4277 1149(P)/98**
810 H794	Man of War Point						Rayer du Livre. **Carte:4277 1149(P)/98**
811.1	*MacRae Point - Bouée lumineuse Q20*	*46 06 31.9* *60 39 58.9*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "Q20".*	**Carte:4277 1149(P)/98**
811.2	*Fraser Point - Bouée lumineuse Q21*	*46 06 18.9* *60 39 58.9*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "Q21".*	**Carte:4277 1149(P)/98**
812	*MacRae Point Shoal - Bouée lumineuse QA*	*46 06 01.7* *60 40 33.8*	*Fl G 6s* *(2+1)*	.....	.....	*Verte, rouge et verte, marquée "QA".*	*(Espar d'hiver).* *À longueur d'année.* **Carte:4278 1149(P)/98**
819	*MacIvers Point - Bouée lumineuse A16*	*46 01 58.5* *60 56 01*	*Q R 1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "A16".*	*Saisonnier.* **Carte:4278 1149(P)/98**
822	*MacIvers Bank East - Bouée lumineuse A17*	*46 01 48.5* *60 56 21*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "A17".*	*Saisonnier.* **Carte:4278 1149(P)/98**
823	*MacIvers Bank - Bouée lumineuse A19*	*46 01 35* *60 56 57*	*Q G 1s*	.....	.....	*Verte, marquée "A19".*	*Saisonnier.* **Carte:4278 1149(P)/98**
823.1	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN3*	*46 02 01.6* *60 55 43.6*	*Q G 1s*	.....	.....	*Verte, marquée "LN3".*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* ***Carte: 4278 1149(P)/98***
823.2	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN4*	*46 01 55.4* *60 55 45.5*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "LN4"*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* ***Carte:4278 1149(P)/98***
823.3	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN5*	*46 01 48.1* *60 55 32.3*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "LN5".*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* **Carte:4278 1149(P)/98**
823.4	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN6*	*46 01 37.2* *60 55 34.7*	*Q R 1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "LN6".*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* **Carte:4278 1149(P)/98**
823.5	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN7*	*46 01 28.4* *60 55 35.4*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "LN7".*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* **Carte:4278 1149(P)/98**
823.6	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN8*	*46 01 29.2* *60 55 45*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "LN8".*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* **Carte:4278 1149(P)/98**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté-ristiques du feu			Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Atlantique (Suite)									
823.7	*Little Narrows Gypsum - Bouée lumineuse LN9*	*46 01 23.7* *60 55 55.3*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "LN9"*	*Entretenue par Little Narrows Gypsum.* **Carte:4278** **1149(P)/98**
845.1	*Great Bras D'Or (St. Ann's Bay) - Bouée lumineuse KP2*	*46 18 02* *60 31 50*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "KP2".*	**Carte:4277** **1149(P)/98**
1335 H1603 1336 H1603.1	Middle River - alignement	| | | | |							Rayer du Livre. **Carte:4920** **1144(P)/98**
1651 H1828	**Cap de la Madeleine**	Sur le cap. 49 15 03.4 65 19 34.3	Fl(3)	W	30s	44.5	**20**	Tour circulaire blanche.	Lum. 2 s; obs. 3 s; lum. 2 s; obs. 3 s; lum. 2 s; obs. 18 s. À longueur d'année. Rayer le feu de secours. **Carte:4026** **Éd. 06/98**
1925.52	*Bouée lumineuse K154*	*46 50 32.1* *71 05 08.3*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "K154".*	*À longueur d'année.* **Carte:1317** **1130/98**
2037.5	*Chenal du cap Lévrard - Bouée lumineuse D42*	*46 33 13.7* *72 08 58.7*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "D42".*	*(Espar d'hiver).* **Carte:1314** **1112/98**
2037.8	*Battures Sainte-Anne - Bouée lumineuse D46*								*Rayer du Livre.* **Carte:1314** **1112/98**
2038	*Cap Lévrard - Bouée lumineuse D49*	*46 32 24.9* *72 09 58*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "D49".*	*(Espar d'hiver).* **Carte:1314** **1112/98**
2038.4	*Courbe du cap Lévrard - Bouée lumineuse D52*	*46 32 19.7* *72 10 23.1*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "D52".*	*(Espar d'hiver).* **Carte:1314** **1112/98**
2039.5	*Courbe de la Traverse de Bastican - Bouée lumineuse D56*	*46 31 51.2* *72 11 19.3*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "D56".*	*(Espar d'hiver).* **Carte:1314** **1112/98**
Eaux Intérieures									
155	*Bouée lumineuse D87*	*45 01 27* *74 38 22*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "D87".*	*(Espar d'hiver).* *À longueur d'année.* **Carte:1413** **1164/98**
166	*Bouée lumineuse D89*	*45 01 02* *74 39 20.5*	*Q*	*G*	*1s*	.....	.....	*Verte, marquée "D89".*	*(Espar d'hiver)* *À longueur d'année.* **Carte:1413** **1164/98**
532	*Entrée du canal de Burlington - Bouée lumineuse H*								*Rayer du Livre.* **Carte:2067** **1128/98**
605	Scudder, quai - Feu intérieur	Extrémité Est du quai. 41 48 48 82 39 31	Fl	R	4s	5.8	6	Tour circulaire blanche, partie supérieure rouge. 3.6	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. À longueur d'année. **Carte:2181** **1118/98**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté-ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Eaux Intérieures (Suite)							
609	*Pelee Passage - Bouée lumineuse de virage E10*	*NE. de la pointe Lighthouse.* *41 53 09* *82 38 44*	*Q R 1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "E10".*	*(Espar d'hiver). À longueur d'année.* **Carte:2123 1126/98**
830	Wiarton	Extrémité du brise-lames en pierre. 44 45 00.2 81 08 07.9	Iso R 4s	9.7	6	Mât circulaire, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 7.0	Lum. 2 s; obs. 2 s. Saisonnier. **Carte:2212 1117/98**
1264.6	*Hawkesbury, quai - Bouée lumineuse HK3*	*Indique un haut-fond.* *45 36 59* *74 36 06*	*Fl G 4s*	.....	.....	*Verte, marquée "HK3".*	*Entretenue par la Corporation de la ville de Hawkesbury. À longueur d'année.* **Carte:1511 1123/98**
1264.7	*Hawkesbury, quai - Bouée lumineuse HK4*	*45 37 00* *74 36 07*	*Fl R 4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "HK4".*	*Entretenue par la Corporation de la ville de Hawkesbury. À longueur d'année.* **Carte:1511 1123/98**
1755.4	Mille 300.3 - alignement	Côté Est d'un îlot. 62 27 47 123 15 00	F W	9.1	.....	Tour à claire-voie tripode, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.2	À longueur d'année.
1755.5		182° 165m du feu antérieur.	F W	18.3	.....	Tour à claire-voie tripode, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 18.2	À longueur d'année. **Carte:6412 Éd. 06/98**
1764 1765	Birch Island (Mille 438.1) - alignement						Rayer du livre. **Carte:6415 Éd. 06/98**
1777.5	Mille 526.8 - alignement	64 56 03 126 01 03	F W	18.6	.....	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 6.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1777.6		288.5° 75m du feu antérieur.	F W	30.4	.....	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 12.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. **Carte:6417 Éd. 06/98**
1794	Stanley Island (Mille 591.4) - alignement	Sur l'île. 65 29 03 127 39 15	F W	14.3	.....	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale blanche. 9.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1795		314° 121.9m du feu antérieur.	F W	18.6	.....	Tour à claire-voie tripode, marque de jour orange, bande verticale blanche. 18.3	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. **Carte:6419 Éd. 06/98**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté-ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Eaux Intérieures (Suite)							
2524 H13.87		69 02 53.7 104 54 42	F	Y	6.5	.....	Tour tripode, marque de jour orange, bande verticale blanche.	Réflecteur radar. À longueur d'année.
2525 H13.88	Cambridge Bay - alignement 3	137° 1,493.5m du feu antérieur.	F	Y	18.0	.....	Tour, bandes verticales rouges fluorescent et blanches.	Réflecteur radar. À longueur d'année.

Carte:7750
Éd. 06/98

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur :_____Capitaine _____
_____ Navire (ou adresse)_____
_____ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social: _____
_____Emplacement général:_____
Objet: _____
Position approx :_____ de latitude _____ de longitude _____
Carte utilisée pour le pointage:_____*(corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n°*_____ *de 19____)*
Publications en cause: (mentionner le volume et la page)_____
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC)_____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.